

discussion sur cette proposition. Les uns prétendent qu'un plan et une description de la propriété immobilière devraient, dans tous les cas, accompagner l'acte du notaire. Les autres sont d'avis que les dépenses qu'entraîne la mutation des immeubles sont déjà assez élevées, et qu'on ne doit pas les augmenter par des frais additionnels.

Enfin, il est résolu que le Président de cette Corporation devra en conférer avec le Président ou le Secrétaire de la Chambre des Notaires, pour connaître les vues de ces messieurs sur cette proposition.

Le Président informe les membres de l'assemblée que le Bureau de Direction, à sa présente session, a résolu d'amender certains articles des règlements, et a adopté de nouvelles dispositions réglementaires pour procéder à l'élection des membres du Bureau de direction.

Ces amendements et ces nouveaux articles des règlements sont maintenant lus par le Président et sont soumis à l'approbation des membres pour être sanctionnés par eux.

On discute les nouveaux articles proposés et plus particulièrement ceux qui ont rapport au changement suggéré dans le mode de procéder à l'élection des membres du Bureau de Direction, savoir : Art. 38, 39, 40, 41, 42 et 44. Plusieurs membres expriment leurs vues sur ce changement, les uns appuyant l'ancien mode de faire l'élection, les autres favorisant le nouveau mode suggéré.

Mr George Roy est d'opinion qu'on devrait remettre à une autre année la considération de ce sujet.

A 12.15 heures la séance est levée et ajournée à 2 heures P. M.

Deuxième Séance.

Mercredi, 12 Avril 1893.

La séance est ouverte à 2.30 heures P. M.

Mr Ant. Painchaud, Président, prend le fauteuil.

Mr C. E. Gauvin, agit comme Secrétaire.

Les membres dont les noms suivent sont présents :

MM. Ant. Painchaud, C. E. Gauvin, Jos. E. Mailhot, N. J. E. Lefrançois, Adelard Côté, N. H. Green, P. C. Dumais, P. C. Talbot,